

Le Ministère chargé de l'Autonomie,
la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie,
la Banque des Territoires
et le Réseau Francophone des Villes Amies des Aînés®

présentent

LE FONDS D'APPUI POUR DES TERRITOIRES INNOVANTS SENIORS

un accélérateur d'innovations des
collectivités pour mieux vieillir

COMMUNIQUÉ DE PRESSE



soutenu par :



**MINISTÈRE
CHARGÉ
DE L'AUTONOMIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Avec le soutien de la
Caisse nationale de
solidarité pour l'autonomie



**BANQUE des
TERRITOIRES**



**Caisse
des Dépôts**



UN 3ÈME AXE POUR LE FONDS D'APPUI POUR DES TERRITOIRES INNOVANTS SENIORS INITIÉ PAR LA BANQUE DES TERRITOIRES DOTÉ DE 500 000€



BANQUE des
TERRITOIRES



Aujourd'hui un 3ème Axe, doté de 500 000€, voit le jour, initié par la Banque des Territoires qui est un des cinq métiers de la Caisse des Dépôts.

La Banque des Territoires souhaite ainsi favoriser l'émergence de projets qui contribueront à lutter contre l'isolement des personnes âgées et à structurer un parcours résidentiel et de santé optimal dans les territoires.

La subvention vise à financer des études préalables sur l'environnement socio-démographiques des territoires et sur l'intégration du bien-vieillir au sein des stratégies des collectivités.

Le Fonds d'appui pour des territoires innovants seniors constitue un soutien conséquent au service des collectivités souhaitant développer une politique de l'âge transversale et participative et/ou ayant des projets concrets à déployer sur leur territoire au service de leurs habitants seniors.

A l'initiative du Ministère en charge de l'autonomie et avec l'engagement financier et stratégique de la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie (CNSA), le Fonds d'appui pour des territoires innovants seniors, porté et coordonné par le Réseau Francophone des Villes Amies des Aînés, est doté de 8 millions d'euros pour la période 2022-2023.

Le Fonds d'Appui pour des territoires innovants se décline à ce jour à travers trois axes :

- **Axe 1 : Une bourse en faveur de l'ingénierie de développement d'une politique de l'âge pour les territoires.** L'objectif est ici de permettre aux collectivités d'être soutenues dans le développement d'une politique de l'âge en bénéficiant de ressources humaines et de compétences externes.
- **Axe 2 : Un support à la création de projets dans les territoires.** L'objectif est ici de favoriser l'émergence d'actions concrètes dans les territoires en vue d'une amélioration de l'environnement social et de l'environnement bâti à l'égard des aînés.
- **Axe 3 : Un facilitateur à l'accès à l'ingénierie pour accélérer la transformation des projets du territoire.** L'objectif est ici d'apporter aux collectivités un soutien au montage des projets et études d'opportunité, de faisabilité et de préfiguration de projets de construction et/ou de rénovation (habitat alternatif, maison des seniors, lieux intergénérationnels, etc...).

Soutenu par :



Avec le soutien de la
Caisse nationale de
solidarité pour l'autonomie



COMMUNIQUÉ DE PRESSE (SUITE)

11 Juillet 2022



LA BANQUE DES TERRITOIRES APPORTE UN SOUTIEN COMPLÉMENTAIRE AUX COLLECTIVITÉS EN FAVEUR DE L'INNOVATION POUR "MIEUX VIEILLIR"



LA BANQUE DES TERRITOIRES

Créé en 2018, la Banque des Territoires est un des cinq métiers de la Caisse des Dépôts. Elle rassemble dans une même structure les expertises internes à destination des territoires. Elle propose des solutions sur mesure de conseil et de financement en prêts et en investissement pour répondre aux besoins des collectivités locales, des organismes de logement social, des entreprises publiques locales et des professions juridiques. Elle s'adresse à tous les territoires, depuis les zones rurales jusqu'aux métropoles avec l'ambition de lutter contre les inégalités sociales et les fractures territoriales. La Banque des Territoires est déployée dans les 16 directions régionales et les 37 implantations territoriales de la Caisse des Dépôts afin d'être mieux identifiée auprès de ses clients et au plus près d'eux.

Pour des territoires plus attractifs, inclusifs, durables et connectés.

www.banquedesterritoires.fr

Les collectivités intéressées peuvent candidater dès à présent en écrivant à l'adresse accélérateur@rfvaa.com.

La prochaine date de levée de candidatures est le 05 septembre 2022.

RÉSEAU FRANCOPHONE DES VILLES AMIES DES AÎNÉS (RFVAA)

Créé en 2012, le Réseau Francophone des Villes Amies des Aînés® (RFVAA) est une association indépendante d'intérêt général, affiliée au Réseau mondial des villes et communautés amies des aînés de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS). Il est la seule structure bénéficiant de cette affiliation en France. Centre d'expertises et de ressources sur l'accompagnement des territoires aux enjeux du vieillissement, l'objectif du réseau est de favoriser l'intégration des enjeux de la transition démographique au sein des politiques publiques à travers la promotion et le développement de la démarche Villes Amies des Aînés au niveau francophone. Le RFVAA compte aujourd'hui près de 220 adhérents. Soit 17 millions d'habitants qui vivent dans un territoire ami des aînés en France en 2022.

CONTACT : RÉSEAU FRANCOPHONE DES VILLES AMIES DES AÎNÉS

Pierre-Olivier LEFEBVRE, Délégué Général - Tél. 06 24 94 20 07

Corinne GIRARD, Responsable du Fonds d'appui pour des territoires innovants et des programmes de formation

Tél. 03 45 18 23 20 / contact@rfvaa.com / www.villesamiesdesaines-rf.fr

 @vada.reseaufrancophone

 @RFVAA

 Réseau Francophone des Villes Amies des Aînés